

L'informalité est-elle soluble dans la solvabilité ? Enquête sur les structures de micro-financement en région parisienne et leur impact sur le travail au noir

Résumé

Le microcrédit est apparu en France à la fin des années 1980 au sein de diverses associations, et est progressivement devenu un instrument de politiques publiques. Il s'intègre en effet dans un ensemble de mesures destinées à favoriser l'initiative économique, avec pour objectif la lutte contre le chômage et l'exclusion, mais également contre le travail au noir. En France, le travail au noir préoccupe d'autant les puissances publiques qu'il semble se développer et qu'il occupe une place importante dans les quartiers confrontés à de fortes difficultés économiques et sociales. Nous sommes partis de l'hypothèse que, bien que ce ne soit pas l'objectif principal affiché par les associations de micro-financement, celles-ci ont un impact sur le travail au noir. Cette hypothèse a rapidement été confirmée par une enquête de terrain auprès de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative économique) à Saint-Denis. L'association fait en effet preuve d'un profond intérêt pour les petits entrepreneurs informels dans les quartiers difficiles et pour ce qu'elle nomme les « petites activités génératrices de revenus ». Notre objectif n'était pas tant d'évaluer l'impact global des actions de l'ADIE sur le travail illégal qui reste très limité, mais d'étudier les logiques à l'œuvre au sein de l'association, au niveau de l'Etat qui finance et soutient l'association, et au niveau des entrepreneurs informels qui s'adressent à l'ADIE et qui pour certains vont choisir l'officialisation de leur activité.

Il est apparu que, dans les pratiques quotidiennes, les conseillers et les bénévoles de l'ADIE n'envisagent pas leur action comme relevant de la lutte contre le travail au noir. L'approche se veut compréhensive, et des prêts peuvent être accordés à des travailleurs au noir, sans obligation d'immatriculation. L'association entend toutefois apporter des réponses à la situation précaire de ces entrepreneurs informels. Elle dispose alors de deux moyens d'action : d'une part, des actions de terrain dans les quartiers difficiles et enclavés qui ne disposent pas des informations relatives aux aides à l'immatriculation, et d'autre part des actions de lobbying pour simplifier l'accès aux registres du commerce et des métiers. L'Etat apparaît alors comme un partenaire privilégié, qui finance l'action de l'ADIE, et qui se montre plutôt à l'écoute des revendications de sa présidente, Maria Nowak. Il a ainsi adopté des mesures telles que la création du régime micro-bic, et tente de réduire le phénomène de trappe à informalité, par des logiques de cumul de minima sociaux et de revenus d'activité.

Les actions menées par l'ADIE semblent relativement adaptées à la situation. L'association parvient en effet à rencontrer les travailleurs informels, à établir des relations de confiance, et à les insérer dans les dispositifs d'aide. Ce serait donc davantage ce rôle d'intermédiaire social qui aurait un impact, plus que l'activité de prêt. Ceux qui décident de s'immatriculer le font essentiellement dans une quête de sécurité, même si des effets d'aubaine existent incontestablement. Mais si les entrepreneurs informels ont des taux de pérennité satisfaisants, leur avenir est loin d'être assuré, notamment en cas de cessation d'activité, synonyme pour beaucoup de retour à la précarité.

La conclusion apparaît donc mitigée. L'impact global reste très limité, d'autant que des freins puissants subsistent qui détournent de l'immatriculation. Il peut s'agir d'obstacles économiques pour des activités à faible potentiel de développement, d'obstacles administratifs au vu de la complexité de certaines procédures, notamment pour des personnes ne maîtrisant pas l'écrit, ou encore d'obstacles juridiques liés aux barrières à l'entrée du monde du travail indépendant, et notamment à la question de la reconnaissance des qualifications. Enfin, même pour les personnes qui se sont immatriculées, la sortie de l'informalité semble toujours partielle, et les liens avec le secteur informel, tout comme les pratiques de dissimulation, subsistent.

L'ADIE a indéniablement un impact sur le travail au noir. Mais ce n'est peut-être pas tant par son activité de micro-prêteur que par une certaine orientation de ses actions sur le terrain comme au niveau législatif. Pour l'association, la solution passe notamment par la création de statuts pour les très petites activités, moins lourds que les statuts existants. On peut toutefois supposer que des actions de ce type ne pourront avoir de réel impact sur le travail informel des quartiers que si elles sont accompagnées d'une politique ambitieuse de désenclavement des quartiers. On peut alors se demander si le microcrédit vient combler une défaillance du marché ou une lacune de l'Etat.

Can informality be solved by solvency? Microfinance institutions in Paris suburbs And their impact on informal activities

Abstract

Microloans appeared in France in the late 1980s within several associations, and progressively became a public policy instrument. They are part of a wide range of device bound to reach the objectives of reducing unemployment, social isolation and informal activities. In France, informal activities became a major concern for public authorities as they grew, especially in the poor urban areas, such as Paris suburbs. Although our working hypothesis does not assume that reducing informal work is the most visible goal of the microfinance institutions, such institutions do have a certain impact on informal entrepreneurs. This hypothesis was quickly confirmed by a participant observation in the Saint-Denis branch of the ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique, member of the European Microfinance network). The association shows great interest for informal entrepreneurs as well as for what they call « petites activités génératrices de revenus » (small income-generating activities). Our goal was not for the evaluation of the global impact of the ADIE, which remains very limited, as much as it is for the understanding of the principles that guide all the parties involved: the association, the public authorities which finance and support the association and the entrepreneurs who choose to have his activities licensed.

In their everyday practice, the ADIE counselors and volunteers do not consider their activities as part of a global fight against illegal work, as they apply an understanding approach. Moreover, they often grant loans to informal workers, without imposing on them the obligation of legally registering themselves as workers. Nevertheless, the association aims at providing solutions to the precarious situation of these informal entrepreneurs. Two strategies can therefore be applied: on the one hand, meeting people in neglected urban areas and spreading related information, and on the other hand, lobbying in order to simplify the registering procedure.

The State, both in its central and local administrations, appears as a special partner, which finances the ADIE, and is attentive to its claims. It thus adopted measures such as the creation of the « micro-bic » tax treatment, and it now intends to narrow down the informality trap phenomenon, by authorizing the combining of the minimum social benefits (RMI, ASS) and professional income.

The actions carried out by the ADIE seem relatively adapted to the situation they face. The association succeeds in meeting with the informal entrepreneurs, gaining their confidence, and relocating them in the welfare device. We can thus think that the association role of social intermediary has more impact than its credit activity. Those who choose to register take that decision mainly in a quest for more security, even if windfall effects are undeniable. But even though informal entrepreneurs have satisfying durability rates, their future looks quite precarious, especially in case of cessation of business.

The conclusion is therefore mitigated. The global impact remains very limited, especially since many obstacles still deter people from registration. It can be economic

obstacles for low-potential activities, administrative obstacles given the complexity of certain procedures, especially for illiterate persons, or legal obstacles linked with barriers to entry into the independent world. Finally, even for those who register, the exit from informality seems partial, since links with the informal sector, as well as income concealment, remain. The ADIE has an undeniable impact on moonlighting. But it may result more from the orientation of its action (on the ground and with the government), than from its credit activity. For the association, the solution lies in the creation of a status for very small businesses, which is subject to lighter procedures and expenses than those required under the current status. We can nevertheless suggest that the impact of this kind of action will only grow if backed up by an ambitious public policy to be directed towards neglected urban areas. And eventually, we can then wonder whether microcredit fills a market failure or a State failure.